

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU REGISTRE COMMUNAL – PLAN CANICULE

La commune tient un registre nominatif des personnes âgées de 65 ans et plus, ainsi que des personnes en situation de handicap vivant à domicile, afin de pouvoir les contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte canicule.

1. Identité de la personne à inscrire

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Téléphone : _____

Adresse complète : _____

2. Personne à prévenir en cas d'urgence

Nom et prénom : _____

Lien avec la personne inscrite : _____

Téléphone : _____

Adresse / E-mail : _____

3. Services d'aide déjà en place

Service d'aide à domicile : Oui Non

Nom du service : _____

Téléphone du service : _____

4. Demande effectuée par

- La personne concernée
- Un parent
- Un voisin
- Un médecin traitant

■ Autre : _____

Nom et qualité du demandeur : _____

Téléphone : _____

Consentement

Je demande l'inscription au registre communal dans le cadre du plan canicule et j'autorise la mairie à utiliser ces informations uniquement pour me contacter ou organiser une aide en cas d'alerte.

Fait à : _____

Le : _____

Signature :

Objet : Mise en place du registre communal "Alerte Canicule"

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du plan national de prévention contre les fortes chaleurs, la Municipalité met en place un registre nominatif destiné aux personnes âgées de 65 ans et plus ainsi qu'aux personnes en situation de handicap résidant à domicile sur la commune.

Ce registre permet, en cas de déclenchement du plan d'alerte canicule par Monsieur le Préfet, d'assurer un suivi régulier et une prise de contact avec les personnes inscrites afin de veiller à leur bien-être et à leur sécurité.

L'inscription est gratuite et facultative. Elle peut être effectuée par la personne concernée elle-même ou par un tiers (famille, voisin, médecin traitant, aide à domicile, etc.).

Pour vous inscrire, il suffit de compléter le dossier d'inscription joint à ce courrier et de le retourner à la mairie dans les meilleurs délais.

Les informations demandées concernent notamment : nom et prénom, adresse et numéro de téléphone, date de naissance, personne à prévenir en cas d'urgence, ainsi que les coordonnées des services d'aide intervenant au domicile.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la mairie aux horaires habituels d'ouverture.

La Municipalité reste mobilisée pour protéger les personnes les plus fragiles durant les périodes de fortes chaleurs.

En vous remerciant par avance de votre retour, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire de Saint-Ilive
[Nom de la commune]

